

MILANNGES RELIGIEUX,

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII.

Montreal, Mardi, 23 Janvier 1849.

No. 38.

MISSION DE LA BAIE D'HUDSON

Lettre du R. P. Laverlochère à Mgr. l'évêque de Bytown.

(Suite.)

J'aurais encore à vous entretenir, Mgr. et mon père, d'une autre cérémonie non moins touchante, et qui produisit une heureuse impression sur les infidèles et même sur plusieurs protestants, parce qu'elle servit à dissiper beaucoup de préjugés. C'est de la plantation d'une croix que je veux vous parler. J'en avais déjà planté une au fort de Moose, quelque temps auparavant, avec toute la solennité que pouvait nous permettre notre dénûment. Ce furent des néophytes qui firent celle de Moose. Ce furent des protestants et des infidèles qui firent et plantèrent celle du fort Albany. Au moment où cette croix fut élevée de terre, par des mains infidèles et protestantes, je ressentis au fond de mon âme quelque chose d'ineffable que je ne puis exprimer. J'aurais pu dire que j'avais apporté, dans mes fonctions sacrées, une dévotion plus sensible, jamais je n'avais élevé vers le ciel une voix plus émue, et portée avec plus de ferveur l'expression de mon amour et de ma reconnaissance vers Celui qui daigna mourir sur ce bois ! C'étaient des juifs et des païens, tous ennemis de la croix, qui firent et plantèrent celle que le Sauveur porta sur le Calvaire. Elle était regardée comme une folie par les uns, comme un scandale par les autres, et pourtant plusieurs d'entre eux se convertirent et lui rendirent leurs hommages. Singulier rapprochement, dans l'érection de celle-ci ! Vous seul, ô mon Dieu, savez quels desirs ardents s'élevaient de mon cœur, oppressé par tant d'émotions, lorsque, au pied de cette croix que je venais de bénir, j'offris l'adorable victime !... par la plantation de la croix, le Sauveur avait pris possession de cette terre, et il semblait qu'il voulait immédiatement cimenter le contrat avec son sang précieux. Les larmes qui coulaient de mes yeux, se confondaient avec les prières qui s'échappaient de mon cœur. J'offris les uns et les autres au Dieu qui s'immolait pour le bonheur de ce pauvre peuple, encore presque tout infidèle, et que pourtant je voyais s'agenouiller. Sans qu'il fut encore pour moi, autour de l'autel rustique et de la croix de la forêt, et qui chantait, en sa langue naïve, le refrain si connu et si doux pour tout cœur catholique, de *vive Jésus vive sa croix*. Ce pauvre peuple, que j'étais venu chercher de si loin, il fallait que je le quittasse bientôt, pour ne plus le revoir peut-être, mais je lui laissais un livre, où il pourrait lire l'amour immense d'un Dieu pour les hommes. Cette pensée tempérerait un peu l'amertume de mon âme, lorsque je collais une dernière fois mes lèvres brûlantes sur ce bois sacré ! Il est vrai qu'ici maintenant, *Regnat à ligno Deus*, mais hélas ! il n'y règne encore que sur des ruines !... Oh ! puisse-t-il y régner bientôt sur tous les cœurs !... C'est là, c'est au pied de cette croix que le missionnaire aimera désormais à se reposer de ses fatigues et à puiser des forces nouvelles, pour de nouveaux combats. Oui, de nouveaux combats, car le démon ne lâche pas facilement prise ; il faut lui disputer le terrain pied à pied. Si, d'un côté, nous avons la consolation de voir quelques âmes généreuses venir s'enrouler sous les étendards de la religion, nous ne devons pas néanmoins nous dissimuler que le très grand nombre est encore et sera longtemps peut-être engagé dans la voie de la perdition. Tout semble concourir à y retener ce malheureux peuple. L'extrême ardeur d'un climat qui ne permet point de culture ; la diversité des langues ; l'état de vie de ces tribus nomades disséminées sur une étendue immense de pays ; la difficulté des chemins dans ces marécages où l'on est toujours jusqu'à mi-jambe dans l'eau, tandis que le reste du corps est dévoré par la vermine et les mouches vémineuses ; le manque d'ouvriers et plus encore de ressources pour se procurer les choses les plus indispensables ; l'ivrognerie, la jonglerie, et l'esprit d'hérésie qui a déjà souillé presque partout. Voilà, Mgr., la triste perspective qui se présente aux yeux du missionnaire ; vous voyez qu'il a bien raison de s'écrier comme son divin maître : *Evangelizare pauperibus misit me*. Et pourtant qu'ils sont nombreux, ces pauvres Sauvages ! Sans parler de ceux qui habitent les extrémités Est et Nord-ouest de la baie d'Hudson proprement dite : les bords seuls de la baie James ne comptent pas moins de 9 à 10,000 âmes...

Il y avait 27 jours que j'étais au fort d'Albany. Lorsque le commandant envoya sa goëlette à celui de Moose pour y transporter les pelleteries. Je fus obligé de profiter de cette occasion, quelque désir que j'eusse de demeurer plus longtemps parmi des Indiens qui profitaient si bien de la parole du salut, que j'étais venu leur annoncer. Le mauvais temps, les marionnettes, qui ne laissent de repos ni le jour ni la nuit, la mauvaise nourriture, qui ne consiste absolument qu'en outardes salées, et un travail ardu et continu pour apprendre les divers dialectes que parlent ces peuplades ; tout cela m'avait réduit à une débilité extrême : mais je m'en consolais aisément en pensant que j'avais pas travaillé en vain. Vingt-quatre personnes avaient été régénérées. J'en avais préparé un bien plus grand nombre pour recevoir, une autre année, la même faveur. Ce ne fut qu'à regret que je me séparai de ces bons Sauvages. J'eus la consolation de voir qu'en éclairant leur esprit, j'avais touché leur cœur. Ils virent, dans un profond silence, et les yeux baissés vers la terre, m'accompagner jusqu'au rivage. Chez l'Indien, le silence est le signe d'une grande tristesse. Je les consolais en leur faisant espérer de les revoir. Notre traversée fut plus heureuse que la première fois. Quand nous repassâmes près du lieu où nous avions failli périr un mois auparavant, une pensée bien douce vint traverser mon âme, je me disais : " Si, il y a un mois, j'étais mort dans ce lieu, l'ouïe amère et glacée m'aurait servi de tombeau, et aucun vestige ne serait resté pour indiquer qu'un prêtre avait passé par là. Mais maintenant, le voyageur catholique, apercevant une croix plantée sur ces plages lointaines, sentira une religieuse et bienfaisante impression naître au fond de son cœur. La croix lui rappellera la bonté de Dieu, dans des lieux où jusqu'ici il semblait n'avoir voulu manifester que sa puissance."

De retour à Moose, j'y baptisai plusieurs enfants, que des parents prévenus m'avaient refusé obstinément, lors de mon premier passage. J'admis un certain nombre d'adultes au catéchisme. J'eus la bier douce satisfaction de voir que plusieurs de ceux qui m'avaient montré le plus d'antipathie d'abord, furent ceux qui se montrèrent les plus affligés de mon départ. Nonobstant les souffrances de tout genre que la nature a continuellement à endurer dans ces tristes parages, il m'eût été bien doux de pouvoir plus longtemps y séjourner. Les Sauvages, que j'avais visités, étaient, lors de mon arrivée parmi eux, remplis de prévention contre notre Ste. Religion. Ils commençaient à peine à l'apprécier, quand il me fallut les quitter. Il y en avait encore une multitude innombrable qui n'ont jamais vu de prêtre, et qui n'en verront peut-être jamais ! Cette pensée, Mgr., m'arrachait des larmes de compassion, en me séparant de ce pauvre peuple.

Ce fut le 28 août que je quittai le fort de Moose, pour remonter à celui d'Abbitibi. Le gentilhomme qui y commande ne s'était pas contenté de me traiter avec toutes sortes d'égards, tout le temps que je séjournai chez lui ; il voulut encore, à mon départ, me combler de présents. Notre navigation, pour remonter, fut extrêmement lente. Notre frêle nacelle, à tout instant frottait contre des rochers, qu'une eau toujours vaseuse ne permettait pas d'apercevoir, à deux pouces de profondeur. Ce fut une espèce de prodige que nous ne coulâssions pas à fond, car bien des fois l'eau entraît à gros bouillons et nous étions au beau milieu de la rivière. Deux jours après que nous eumes quitté la baie, je perdis mon chapeau, et je passai vingt jours exposé, tantôt à une chaleur étouffante, tantôt à un froid glacial, qui se succédait sans interruption dans ces forêts ; je contractai, par suite de cet accident, un rhume opiniâtre dont je me sens encore. — *A continuer.*

ROME ET PIE IX.

De Gaëte, où le Saint-Père continue à résider, S. S. a daté des actes d'une haute importance. — D'abord Elle a nommé pro-sécrétaire d'Etat le Cardinal Antonelli, qui est désormais chargé de toute la correspondance avec les différentes parties de la chrétienté. C'est donc seulement à Gaëte et non plus à Rome que devront dorénavant être adressées toutes les communications officielles ou autres concernant les affaires de l'Eglise et du Saint-Siège. — Le Saint-Père a transmis au Chef du pouvoir exécutif en France, sa protestation du 27 avec un bref apostolique, où S. S. dénonce à l'indignation universelle les "violences inouïes" dont elle a été la victime par suite de la "criminalité organisée" par les plus pervers artisans de désordre. Elle rappelle "qu'au milieu de ses plus amères douleurs, une de ses principales sollicitudes a été celle de sa souveraineté temporelle ainsi que des droits et du patrimoine de saint Pierre consacrés par le droit public, et notamment garantis par les glorieuses et constantes traditions de la France." Elle ne doute pas "que les gouvernements ne lui laisseront pas longtemps attendre leur généreux concours." — A ce bref se trouvait jointe une lettre écrite à M. le général Cavaignac.

Un Bref analogue à celui dont nous avons parlé plus haut, et contenant également copie de la Protestation, a été envoyé à toutes les puissances, même non catholiques. Le monde entier est donc appelé par le Souverain-Pontife lui-même à se prononcer dans une cause, où la justice et les droits les plus sacrés ont reçu les plus indignes outrages.

A Rome et dans les Etats de l'Eglise, l'effet de la Protestation du Saint-Père est incalculable. Les radicaux sont avertis, le ministère est en désarroi, les chambres n'ont d'autres ressources que les plus honteuses subtilités et les plus insolentes révoltes. Rien n'est comparable à la rage concentrée des journaux du parti, rien, si ce n'est leur découverte et le soin mal adroit qu'ils prennent vainement pour la cacher.

Canino seul garde encore son arrogance : mais il commence à se sentir abandonné. Ainsi il a eu beau s'opposer à ce qu'une députation fût nommée pour se rendre près du Pape, le Conseil des députés, pour la première fois, a secoué son joug. La députation a été votée : elle se compose du vice-président Fusconi et du professeur Rezzi. En revanche, Bonaparte fait partie de la commission qui a rédigé ces fameuses proclamations où l'authenticité de la protestation du Pape est contestée. Le haut conseil a nommé M. Merlet et le marquis Paolucci pour faire partie de la députation, à laquelle le sénat municipal a adjoint deux de ses membres : ainsi que le prince Corsini, sénateur de Rome ; les envoyés sont partis le 5 décembre.

On ne saurait se faire une idée de la déconvenue que le ministère démocratique a éprouvée au retour de la députation envoyée à Gaëte. A l'ouverture de la séance, les galeries regorgaient de curieux, et les émissaires de Canino y tenaient leur place. Le vice-président Fusconi est monté à la tribune, et a déclaré qu'arrivés sur le territoire napolitain, un inspecteur de police avait demandé aux membres de la députation s'ils se rendaient à Gaëte, et sur leur réponse affirmative, il leur avait déclaré qu'il ne pouvait leur permettre l'entrée du royaume ; la députation écrivit donc au Cardinal Antonelli pour exposer le but de sa mission. Elle reçut immédiatement une dépêche du Cardinal qui disait que "par le *Motu proprio* du 27 novembre S. S. avait manifesté les motifs de son éloignement momentané de Rome ; que pour les mêmes motifs le Saint-Père ne pouvait recevoir les députés ; que cependant il ne cessait d'élever ses prières vers le ciel pour que Dieu en usât avec miséricorde à l'égard de Rome et de l'Etat." L'assemblée fut tout troublée de cette nouvelle. Que faire ? M. Pantaloni dit que la gravité des circonstances demandait des mesures extraordinaires. Il ne se dissimulait pas que la situation n'était pas légale, mais la nécessité est une loi supérieure à toutes les lois ; et il proposa la nomination d'une commission de cinq membres qui aviseraient. Canino alors bondit à la tribune : "Pas de commission ! Une

mesure décisive : une Régence composée de deux Iniques et d'un prêtre, pour subvenir aux nécessités de l'Etat !" Dans la pensée de l'orateur, ce n'était rien moins que la déchéance du Souverain-Pontife. Les sœurs des tribunes applaudirent avec frénésie. Le ministère sentit que c'était fuit de lui, s'il subsistait à ce point le joug de Canino : toutefois il n'osa pas complètement reculer. Galletti vint demander un moyen terme, tout en déclarant qu'il faudrait bien finir par en arriver au projet de M. Bonaparte. Nouvelles acclamations des tribunes. Sur cette assurance la proposition de Pantaloni fut adoptée. — Détournons-nous de ces misères et de cette anarchie, et reposons un instant notre regard sur les rares personnages qui ont au moins le courage de la fidélité. Mgr. Roberto Roberti, qu'on avait calomnieusement accusé d'avoir décliné l'honneur de faire partie du ministère à Gaëte, a écrit les lignes suivantes au *Constituzionale* : "Lesoussigné s'est cru extrêmement honoré par la confiance du Souverain ; il n'a jamais refusé et ne refuse pas d'accepter la charge qui lui est confiée, persuadé comme il l'est que les intentions de Sa Sainteté sont bien loin d'être en rien contraires aux droits du peuple." — Ajoutons à cette lettre celle que la *Gazette de Gènes* nous apporte comme ayant été écrite par le brave général Zucchi à Galletti et à Campello : "J'ai pénétré très-bien, dit-il à M. Galletti, les projets de Garibaldi, qui voulait faire soulever Bologne, se réunir à Comacchio, à Mosino, passer le Pô, mettre ces pays en insurrection, et attaquer les Allemands. L'invasion des provinces par les Autrichiens devenait alors inévitable. Un pays bien gouverné ne peut pas, ne doit pas tolérer des aventuriers qui n'ont qu'un but, le désordre, et qui mettent à contribution tous les pays qu'ils traversent. Vous ne prétendez pas non plus que je devais applaudir à ce qui s'était passé à Rome, et que moi, chef de corps militaire, je devais pousser les soldats à la révolte et les rendre indisciplinés et indignes du nom de militaires comme cela a eu lieu à Rome. En restant à Bologne malgré les pressantes invitations qui me sont faites de revenir à Rome, je ne me mets pas en contradiction avec le gouvernement. Je travaille ici à maintenir l'ordre, et j'obéirai à tout ce qu'ordonnera le gouvernement de Sa Sainteté, sans faire d'observations autres que celles que je croirai dictées par l'intérêt de la tranquillité publique. — Voici maintenant ce que le général Zucchi a écrit à M. Campello, ministre de la guerre : "J'ai gardé le commandement dont j'avais l'idée de me défaire, parce qu'ayant pu jusqu'ici maintenir l'ordre et le calme dans la ville de Bologne, malgré mille provocations, je crois utile à la cause de l'ordre et de la conserver encore. Vos instructions ne tendent qu'à provoquer de la part des troupes l'insurrection et l'indiscipline ; il me semble que la révolte est chose qui vous plaît ; comme aussi il ne vous déplaît pas d'attaquer les absents, ce qui est le fait des lâches. Mais je vous avertis que j'espère bien qu'un jour ou l'autre nous nous trouverons. De vive voix je m'expliquerai plus catégoriquement que je ne le fais, et je vous demanderai raison de votre conduite insolente."

Entraîné par l'impitoyable logique des révolutions, le parti démocratique a consommé un nouvel acte d'usurpation et de révolte. Le ministère, le Haut-Conseil et le conseil des députés ont nommé une Junte d'état ou régence extraordinaire pour remplacer momentanément le troisième pouvoir qui s'est éloigné de la capitale. Il faut éter en entier cet acte de folie et d'arbitraire. Il faut que le monde sache une fois de plus à quels misérables subterfuges et à quels mensonges impudents sont réduits les héros du 16 novembre. Il faut que les peuples apprennent dans quel inextricable dédale d'illégalités et de fourberies s'engageant fatalement des hommes assez aveugles et assez coupables pour recueillir l'héritage de l'émeute et de l'assassinat.

Voici la proclamation : "Considérant que les Etats Romains sont régis par un gouvernement représentatif et jouissent des droits et des garanties d'un statut constitutionnel ; — Que ce statut a pour fondement la distinction et en même temps la connexion de trois pouvoirs, et que lorsque l'un d'eux fait défaut le régime constitutionnel est incomplet et ne peut accomplir son but ; — Que dans la nuit du 24 novembre dernier, le Pontife s'est éloigné de Rome et n'a laissé personne pour remplir sa place ; — Que l'écrit daté de Gaëte, le 27 décembre, par lequel est nommée une commission de gouvernement, manque des formes constitutionnelles qui servent à garantir l'inviolabilité du Prince ; — Que la commission de gouvernement nommée par le susdit écrit n'a pas publié son acceptation, n'a exercé en rien ni d'aucune manière ses fonctions, et ne s'est pas même constituée de fait ; — Que les deux Conseils délibérants, d'accord avec le Ministère et le Corps municipal, ont cherché à porter remède à une si grande perturbation, en envoyant des députés au Prince pour lui demander de venir reprendre le gouvernement de la chose publique ; — Que ces messages non-seulement n'ont pas été admis dans l'Etat napolitain, mais ont en vain essayé de dénouer pour être reçus par le Prince, et que d'autres démarches plus récentes sont également restées sans effet ; — Que le Prince, en demeurant sur une terre qui ne lui appartient pas, et dont l'accès est interdit par ordre supérieur à toute députation à lui adressée (ce qui enlève ainsi aux députés un droit exprimé dans le statut fondamental), laisse douter s'il est en état de jouir de la pleine liberté et de la spontanéité de ses actions, et de recevoir d'impartiaux et bienveillants conseils ; — Qu'aucun Etat, qu'aucune cité ne peuvent rester sans gouvernement complet, les propriétés et les droits des citoyens sans protection ; — Ayant le devoir de repousser par tous moyens et tout expédient, d'éloigner le péril imminent de l'anarchie et des désordres civils, et de maintenir l'ordre public, tout en conservant intact le statut fondamental, le Principat et ses droits constitutionnels ;

— Les deux Conseils délibérants, ayant la conscience de leurs droits, et obéissant à l'absolue nécessité de pourvoir par un mode quelconque à l'urgence extrême des choses ; sui-

vant un acte délibéré par chacun d'eux dans leur propre sein. Décrètent : 1. Une Junte suprême provisoire d'Etat est constituée ; 2. Elle est composée de trois personnes choisies hors du Conseil des députés ; elle est nommée à la majorité absolue par le Conseil des députés et approuvée par le Haut-Conseil ; 3. La Junte, au nom du Prince et à la majorité des suffrages, exercera toutes les affaires qui sont du ressort du Chef du pouvoir exécutif, dans les termes du statut et selon les règles et les principes du droit constitutionnel ; 4. La Junte cessera ses fonctions immédiatement après le retour du Pontife, ou de toute autre personne qui serait envoyée, avec un acte revêtu de la pleine légalité, pour tenir sa place et accomplir ses fonctions, laquelle prendrait de fait l'exercice des dites fonctions. — En conséquence de ce décret, le Conseil des députés ayant émis ses votes, et le Haut-Conseil ayant donné son approbation, ont été nommés membres de la Junte suprême provisoire d'Etat : le sénateur de Rome, prince Corsini ; le sénateur de Bologne, G. Zucchini ; le gonfalonier d'Ancone, comte Cameraata. (Suivent les signatures des présidents et secrétaires des deux conseils.)

"Le pouvoir exécutif est heureux de notifier un acte d'une si haute et si solennelle importance, qui rétablit dans leur plénitude les pouvoirs de l'Etat, rend au gouvernement toute sa force, rassure les populations, et ramène à une complète vigueur l'exercice de tous les droits constitutionnels."

Signé : *Le Conseil des ministres.*

Pour achever la confusion qui règne à Rome, Mazzini et ses séides, Garibaldi et sa bande y sont arrivés. De plus, le conseil des députés a adopté le décret qui convoque à Rome une *Constituante italienne*. Toutes les séances de la Chambre des Députés ont une physionomie assez uniforme ; elles commencent par quelques mots de M. Bonaparte (Canino) ou lit le procès-verbal. M. Bonaparte fait des observations ; le premier orateur inscrit prend la parole. M. Bonaparte l'interrompt une fois, deux fois, dix fois ; enfin, l'un des ministres ou M. Bonaparte lui-même fait un discours. Cette fois, les tribunes, à qui on a laissé usurper le droit souverain de la louange et du blâme, et qui sont remplies ordinairement d'hommes gagés par M. Bonaparte, l'applaudissent à outrance ; et les malheureux députés, obligés de donner publiquement leurs suffrages, votent à l'unanimité suivant que l'ordonnent les mercenaires qui leur dictent la loi.

Par suite du refus du sénateur Zucchini, la chambre des députés a élu Galletti pour compléter le troisième pouvoir. Le ministère a donné sa démission. — Le 15, il y a eu une grande démonstration pour contraindre le ministère à convoquer immédiatement la Constituante. Plus de 300 personnes, précédées d'un drapeau sur lequel étaient écrits ces mots : *Circolo popolare* (Cercle populaire), se sont rendues devant la maison du général Garibaldi, et par leurs vivats l'ont appelé au balcon. M. de Boni parut et accourut à la foule que le général était absent. Alors elle se rendit au Quirinal, drapeau et tambours de la gendarmérie en tête, et envoya au ministère une députation du Cercle pour lui présenter un mémoire sollicitant la convocation de la Constituante italienne. Le ministère répondit qu'il communiquerait le mémoire aux chambres, et le lendemain, à une heure de l'après-midi, le peuple aurait une réponse définitive. — A huit heures et demie la foule se sépara. — Le 16, à huit heures et demie, on a battu la générale. La garde civique a occupé militairement toute la ville et notamment la place de la chambre des députés qui semblait transformée en un champ de bataille. A l'ouverture de la séance, le ministère a déclaré qu'il donnait spontanément sa démission, convaincu qu'il était de ne pouvoir faire face aux graves exigences des circonstances. Le ministère s'est montré incapable, car après nous avoir traîné Rome et l'Italie, il a abandonné sa position ; au moment où il importait que des hommes énergiques prissent sa place, il a voulu rester à tout prix. Nous allons voir ce qui arrivera. C'est au peuple que dépend le salut de tous. C'est au peuple d'agir. Le ministère a publié une proclamation dans laquelle il recommande l'ordre et la légalité.

Nous recevons des nouvelles de Gaëte du 12 décembre. Ainsi que nous nous y attendions, S. S. a tenu le 11 un Consistoire où ont été préconisés plusieurs Evêques de diverses nations. Trois Eglises de notre patrie y ont été proposées : l'Eglise métropolitaine d'Avignon, et les Eglises épiscopales de Troyes et de Digne. Il paraît que les informations de Mgr. Jaquemont pour l'évêché de Nantes n'étaient pas parvenues à temps. Les actes du Consistoire n'étaient pas imprimés au départ du courrier : nous les recevons incessamment.

Les nouvelles que nous recevons de Rome nous montrent que le ministère démocratique est aux abois. Le sénateur de Bologne, comte Zucchini, a positivement refusé de faire partie de la *junte rebelle* créée par le parlement de Rome, et il a déclaré dans son manifeste du 16 décembre que "son refus lui était dicté par le respect des lois de l'honneur et des prescriptions de la conscience." Ce qui n'empêche pas le *Contemporaneo* d'annoncer "qu'on attend d'un moment à l'autre le sénateur de Bologne, dont l'arrivée complètera le troisième pouvoir de l'Etat." Cette même feuille dit que le comte Cameraata, gonfalonier d'Ancone, s'est rendu à Rome. Ce personnage est connu par son incapacité et sa faiblesse : Canino lui-même en est honteux.

Les chevaliers du poignard n'ont pas renoncé à l'ensanglantement ; ils menaçaient le député Pantaloni il y a quelques jours. Le 13 décembre, ils ont assailli, devant la porte de la Légation de Bavière, l'homme qui avait conduit le voiture du comte de Spaur, la nuit de la fuite du Saint-Père. Ils lui ont porté trois coups de couteau dans la poitrine : les blessures sont très-graves, quoiqu'elles ne paraissent pas mortelles.

C'est le 13 que le Saint-Père a appris la formation de la prétendue *junte d'Etat* constituée par les rebelles de Rome. Sa Sainteté a ordonné, assuré-t-on, qu'une protestation fût rédigée contre ce nouvel acte de révolte. Ainsi que nous le pensions, le comte Zucchini sénateur d'Ancone,